

# Optimiser en MG la démarche diagnostique des déficits neurologiques et des céphalées d'installation brutale



MÉDECINS

Professeure Sonia Alamowitch • Service des Urgences  
Cérébro-vasculaires • Hôpital Pitié-Salpêtrière, Paris

## Contenu

Environ 12 % des consultations en médecine générale sont liées aux céphalées.

Pour ce qui est des déficits neurologiques, ce sont les AVC qui en constituent la première cause (130000 AVC en France chaque année), il s'agit d'une urgence diagnostique et thérapeutique majeure, 3<sup>e</sup> cause de mortalité et première cause de handicap acquis, un quart de ces AVC sont précédés d'AIT.

Illustré de nombreux cas cliniques, ce DPC outille concrètement les MG pour reconnaître les symptômes précurseurs et identifier les signes de gravité; il permet également d'initier rapidement une prise en charge adaptée et d'orienter les patients dans un parcours de soins efficace, en évitant des examens complémentaires à la fois inutiles et très coûteux.

## Orientation prioritaire visée

99. Démarche diagnostique.

## Choisissez bien votre ODP

Le programme DPC n°93482425014 « Optimiser en MG la démarche diagnostique des déficits neurologiques et des céphalées d'installation brutale » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2024.

## Public visé

Ce DPC concerne tout particulièrement les Médecins Généralistes libéraux et/ou salariés.

## Inscription à retourner

Département de FMC-Sorbonne  
Université  
Boîte courrier 1520  
4 place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05

### Contact

Jean-Paul Rerzki: 0144275058  
jean-paul.rerzki@sorbonne-universite.fr  
Malika Achili: 0144276981  
malika.achili@sorbonne-universite.fr

Programme DPC  
n° 93482425014

 1 jour en présentiel

 2024

jeudi 20 juin 2024  
de 9h00 à 17h30

 Lieu de la formation

Faculté de Santé de  
Sorbonne Université  
Site Pitié-Salpêtrière  
105 boulevard de l'hôpital  
75013 Paris

 Financement

- Pour les MG libéraux et/ou salariés d'un centre de santé conventionné, ce DPC est indemnisé par l'ANDPC.
- Pour les MG salariés, possibilité de prise en charge par l'ANFH, nous consulter.

Nom: ..... Nom de naissance: ..... Prénom: ..... Date de naissance: .....

Adresse professionnelle: .....

CP: ..... Ville: .....

Tél. prof: ..... Portable: ..... E-mail: .....

N° RPPS: ..... N° ADELI: ..... Spécialité: .....

Statut:  + de 50 % d'activité libérale  salarié/hospitalier  mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral:

Je crée mon profil sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et

Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 93482425014

(Optimiser en MG la démarche diagnostique des déficits neurologiques et des céphalées d'installation brutale)